

CONSEIL MUNICIPAL 25 juin 2010

Intervention : Mme Emmanuelle GAZIELLO

Délibération : 3.1 casino Ruhr : avis de la ville de Nice sur la programmation artistique de l'établissement de jeux pour la saison 2008-2009 et demande d'extension de jeux et renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux et des machines a sous 3.2 avenant n° 3 au contrat de délégation de service

M. LE MAIRE.- Quelles sont les interventions ?

Monsieur Chauvet.

M. CHAUVET.- Monsieur l'Adjoint, sur la délibération concernant le palais de la Méditerranée, l'avenant que vous proposez me paraît acceptable, les motifs sont avérés et l'avenant lui-même ne pose pas de difficulté. Simplement, ne pourriez-vous pas en profiter pour attirer l'attention du responsable du palais de la Méditerranée et du casino et user de votre influence sur la situation du trottoir qui est régulièrement encombré par une quinzaine de véhicules automobiles ? Il y a un aspect quelque peu dangereux parce que l'on peut toujours imaginer qu'une voiture, en reculant, ne voie pas un petit enfant qui se trouve derrière, et il y a un aspect esthétique effrayant. Je ne crois pas - vous me direz si c'est le cas - qu'ils aient le droit de faire stationner des véhicules automobiles sur le trottoir.

Il y a un parking sous l'hôtel et sous le casino, il me semblerait de bonne intelligence de leur dire d'accord pour l'avenant, nous tenons compte des difficultés que vous exprimez mais, en contrepartie, songez s'il vous plaît à débarrasser le trottoir, il y va aussi de l'agrément et de la qualité de la promenade des Anglais.

M. SALLES.- Monsieur Chauvet, je partage totalement ce point de vue, d'ailleurs monsieur Vérola lui-même a fait un courrier il y a quelques jours, moi-même je m'apprêtais à monter une opération beaucoup plus importante que simplement un courrier parce que, si le casino ne comprend pas que la promenade des Anglais n'est pas un parking, il va falloir le lui faire comprendre. Il s'agit aussi bien d'ailleurs du casino que de l'hôtel et je crois qu'il faut qu'ils comprennent qu'effectivement il y a un parking souterrain ; on peut admettre que les voitures puissent s'arrêter pour décharger et charger, mais que ce soit transformé en parking permanent, franchement cela dépasse les bornes.

Nous partageons ce point de vue et nous sommes en train d'intervenir pour que cela cesse.

M. LE MAIRE.- Madame Gaziello.

Mme GAZIELLO.- Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, en ce qui concerne la délibération n° 3.1 sur le casino Ruhl, j'avais demandé en temps voulu, dès que j'ai eu la délibération, à avoir la réalité de la programmation artistique qui a eu lieu cette saison au casino Ruhl. Ne l'ayant pas eue et devant nous prononcer sur la qualité de cette programmation pour que le casino Ruhl puisse bénéficier des 5 % d'abattement

supplémentaire au titre de manifestations artistiques de qualité, nous ne nous prononcerons pas sur cette délibération.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Madame Hernandez-Nicaise.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Ce sera très rapide, c'est à propos de la délibération n° 3.1 et de la demande d'extension de jeux. Nous, quand je dis « nous » c'est les deux élus Verts, n'approuvons pas l'extension à l'infini de tous ces jeux de hasard dans la situation sociale actuelle où je pense que l'on devrait avoir à coeur de ne pas inciter encore davantage de gens à risquer leur argent. Nous voterons donc contre cette délibération.

M. LE MAIRE.- Vous avez raison, il faut les laisser à Monaco ou à Cannes.

Monsieur l'Adjoint, vous pouvez répondre.

M. SALLES.- Madame Gaziello, tout d'abord, si vous voulez la programmation, elle est à votre disposition, je vais vous la faire passer, nous l'avons reçue, vous verrez, c'est une programmation assez traditionnelle dans les casinos, avec des revues, avec un certain nombre d'animations de qualité qui sont traditionnelles, il n'y a rien d'extraordinaire de plus que les autres années, mais je vais vous le faire passer tout de suite, au moins avant que vous puissiez voter, de façon à ce que cela puisse éclairer votre vote.

Quant à madame Hernandez-Nicaise, la délibération est ainsi libellée « extension des jeux », en réalité ce n'est pas une extension mais une redistribution, car certains jeux qui ne sont plus à la mode sont remplacés par d'autres jeux davantage prisés. C'est un réaménagement des jeux à l'intérieur de l'enceinte du casino.

Simplement, je veux vous faire remarquer que l'activité des casinos a beaucoup baissé ces dernières années, pour plusieurs raisons. La première est une raison économique, bien entendu ; la deuxième pour l'interdiction de fumer ; la troisième parce qu'il est demandé désormais les papiers d'identité à l'entrée des casinos ; la quatrième raison est évidemment la mise en ligne des jeux. L'ensemble de ces éléments font que le volume des jeux baisse aujourd'hui dans les casinos français et je crois même d'ailleurs dans les casinos monégasques. Voilà pour répondre à votre question, Madame.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets donc aux voix ces cinq dossiers.

La délibération n° 3.1, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre :

- Mme HERNANDEZ-NICAISE - M. GAECHTER

- les élus du groupe COMMUNISTES ET REPUBLICAINS